

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 17 MARS 2016

L'an deux mille seize le dix sept mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de PORT-LESNEY s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sur la convocation en date du 18 février 2016, et sous la Présidence de Monsieur Jean Théry, Maire.

PRESENTS : Mme Françoise Arnould, M. Pierre Faivre, M. Jim Strittmatter, M. Paul Cantoni, Mme Christa Heuser, M. Marc Barbaud, M. Serge Bretegnier et M. Alain Cabut

EXCUSES : Mme Marie-Laure Bornier, M. Michel Pierre, M. Stéphane CHARLIN et M. Christian De Contencin,

ABSENTS : Mme Barbara Ribouillard - M. Yan Thomas

PROCURATIONS : Marie-Laure BORNIER donne procuration à Paul CANTONI, Stéphane CHARLIN donne procuration à Marc BARBAUD, Michel PIERRE donne procuration à Pierre FAIVRE

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Sur proposition de Monsieur le Maire, M. Alain CABUT est nommé secrétaire de séance.

1°) Adoption du compte-rendu précédent.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 25 février 2016.

2°) Taxes locales 2016

Vu l'augmentation envisagée par la Communauté de Communes du Val d'Amour pour cette année, et l'évolution des bases d'imposition par l'Etat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir le taux des taxes locales de 2015. Les taux en vigueur en 2016 seront donc les suivants :

	Taux communaux Année 2016
Taxe Habitation	5.69 %
Foncier Bâti	11.71 %
Foncier Non-Bâti	20.96 %

3°) Effacement, éclairage public et infrastructure téléphonique village : maîtrise des travaux et convention avec le SIDEC

Vu la proposition du SIDEC pour la réalisation de travaux d'effacement, éclairage public et infrastructure téléphonique du village pour une 1^{ère} tranche (cf. *compte rendu du 25 février 2016*),

Le conseil municipal approuve le programme de travaux, et approuve le projet de convention avec le SIDEC, notamment les conditions de participation financières précisées ci-dessous :

Nature des travaux	Montant de l'opération	Participations	Montant SIDEC	Participation de la collectivité
Réseau électrique	108 982.59 TTC	ERDF : 28 000 et TVA Récupérable 16 957.67	25 690.00	38 334.92
Eclairage public	30 100.91	-	3 780.00	26 320.91
Génie civil (orange)	29 213.37	-	3 360.00	25 853.37
Montant total	168 296.87	-	32 830.00	90 509.20

Le conseil municipal, autorise le Maire à demander une subvention au SIDEC et à signer tout document relatif à cette affaire.

4°) Emprunt n°1 : Travaux d'assainissement « rue du Val d'amour » Programme 2016

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'assainissement 2016 « rue du Val d'amour », il est opportun de recourir à un emprunt de 200 000 €. Après étude de trois propositions reçues, le Conseil Municipal décide de contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole de Franche Comté, sur une durée de 15 ans, au taux de 1.59 % (échéance trimestrielle).

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

5°) Emprunt n°2 : Travaux SIDEK : Effacement éclairage public et infrastructure téléphonique 1^{ère} tranche

M. le Maire rappelle que pour les besoins de financement des travaux d'assainissement 2016 « rue du Val d'amour », il est opportun de recourir à un emprunt de 90 000 €. Après étude de trois propositions reçues, le Conseil Municipal décide de contracter cet emprunt auprès du Crédit Agricole de Franche Comté, sur une durée de 15 ans, aux taux de 1.59 % (échéance trimestrielle).

Le Conseil Municipal mandate Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cet emprunt et s'engage à inscrire chaque année au budget la somme nécessaire à son remboursement.

6°) Contrôle hydraulique des points d'eau incendie sous pression : convention avec le SDIS

M. le Maire, expose au conseil municipal que la défense contre l'incendie relève du pouvoir de police du maire. Tous les poteaux doivent être soumis à un contrôle des débits et pressions, pour garantir le bon fonctionnement du réseau de défense incendie sur le territoire de la commune. Le S.D.I.S assurait cette prestation pour le compte des communes jusqu'en février 2015. Depuis cette date, le Préfet a communiqué à l'ensemble des maires du Jura, le désengagement du S.D.I.S pour la réalisation de ces contrôles. Le futur règlement départemental de DECI qui sera arrêté par l'autorité préfectorale précisera la périodicité de ces contrôles. Dans l'attente, le principe de contrôle triennal des PEI est maintenu. Afin d'accompagner les communes dans la mise en place de ce service public de la DECI, le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) du Jura a choisi, pour 2016, de poursuivre les contrôles hydrauliques au profit des communes qui le souhaitent. Cette prestation a été fixée à 30 € par poteau contrôlé. Il convient d'autoriser le maire à signer une convention avec le SDIS pour réaliser ce contrôle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la réalisation de ce contrôle, pour les 26 poteaux d'incendie de la commune et autorise le Maire à signer la convention avec le SDIS.

7°) Budget Primitif 2016 : Commune – Camping - Assainissement

→ Budget communal :

Le budget primitif communal se présente ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses		
011	Charges à caractère général	180 180
012	Charges de personnel	125 000
65	Autres charges de gestion courante	43 830
66	Charges financières	7 230
67	Charges exceptionnelles	0
68	Amortissement	13 754
023	Virement section d'investissement	67 174
	TOTAL	437 168

Recettes

013	Atténuations de charges	200
70	Produits des services	8 537
73	Impôts et taxes	155 436
74	Dotations et participations	108 449
75	Autres produits gestion courante	25 000
77	Produits exceptionnels	1 900
002	Résultat reporté	202 715
	TOTAL	502 237

Section d'Investissement

Les principaux travaux en investissement concernent :

- Programme de travaux ONF
- Tableau numérique école primaire
- Four et piano pour la salle des fêtes
- Drapeaux – panneaux déchets pour le cimetière – extincteurs – échelle église accès clocher
- Relevé des concessions au cimetière
- Travaux accessibilité aux écoles
- Réalisation monuments aux morts au cimetière
- Travaux SIDEC (effacement des réseaux)

Le budget s'équilibre à la somme de 342 324 € en section d'investissement.

→ Budget annexe « Camping Municipal »

Le budget primitif annexe « Camping Municipal » se présente ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses

011	Charges à caractère général	99
66	Charges financières	3 090
023	Virement section d'investissement	12 712
	TOTAL	15 901

Recettes

75	Autres produits gestion courante	15 900
002	Résultat reporté	1
	TOTAL	15 901

Section d'Investissement :

Il est équilibré en section d'investissement pour un montant de 24 751 euros (part capital emprunt, purement du déficit antérieur).

→ Budget annexe « Assainissement »

Le budget primitif annexe « Assainissement » se présente ainsi :

Section de Fonctionnement

Dépenses

011	Charges à caractère général	44 485
66	Charges financières	8 036
042	<i>Opérations d'ordre en section</i>	<i>16 830</i>
023	Virement section d'investissement	31 748
	TOTAL	101 099

Recettes

70	ventes, prestations de service	31 000
042	<i>Opérations d'ordre en section</i>	4 524
002	Résultat reporté	65 575
	TOTAL	101 099

Section d'Investissement

Il est équilibré en section d'investissement à la somme de 272 025 euros (part capital emprunt, apurement du déficit antérieur et prévisions travaux d'assainissement).

Après analyse de l'ensemble des budgets, les conseillers votent à l'unanimité des présents, les budgets primitifs 2016.

8°) Vente d'un terrain communal

M. le Maire présente une demande d'achat d'un terrain communal, situé «A Lesney », cadastré section AH n° 32, d'une superficie de 815 m², (rue du château d'eau) zone non-constructible au Plan Local d'Urbanisme, par les deux propriétaires jouxtant cette parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte de vendre cette parcelle pour un montant forfaitaire de 200 €. Les frais de notaire et de géomètre restent à la charge des acquéreurs.

Approuvé à l'unanimité.

9°) Questions diverses

→ M. le Maire présente une demande de dégrèvement de la redevance assainissement (part communale) présentée Mme GUILLEMIN Monique, suite à une surconsommation improbable, après changement de son compteur installé par la société VEOLIA,

Les contrôles nécessaires ont été effectués, et au vu des consommations antérieures,

Le conseil municipal donne son accord sur un dégrèvement de la taxe d'assainissement, uniquement sur la « part communale » :

- volume de consommation avec fuite : 555 m³
- consommation moyenne sur les 3 dernières années : 21 m³
- réduction du nombre de m³ : 555 – 7 = 548 m³

Ce dégrèvement est accordé à l'unanimité.

→ M. le Maire donne lecture d'un courrier adressé par Mme THOMAS Maryse, ASEM et locataire du logement n°2 de l'école maternelle. Différentes questions sont posées à l'ensemble du conseil municipal, à savoir :

- ses horaires de travail
- ses congés annuels
- ménage des communs d'accès à son appartement et à celui de M. Groud Georges

. En ce qui concerne ses horaires de travail et ses congés, le Maire et le Centre de Gestion étudient ses requêtes. Une réponse lui sera adressée prochainement.

. Concernant le problème de nettoyage des communs d'accès aux deux appartements, après un échange de vue et afin d'éviter tout nouveau conflit à ce sujet, le conseil propose de confier l'entretien des communs à une société privée ; les frais engagés seraient répercutés chaque année, aux deux locataires. Cette proposition sera faite à Mme THOMAS et à M. GROUD.

Par contre, les élus rejettent à l'unanimité, sa demande de dédommagement pour le travail effectué pendant 2 ans ½.

→ Dépôt d'un permis de construire par la communauté de communes du Val d'amour pour l'extension de la médiathèque de Bel Air

→ Une réclamation est faite concernant le stationnement « rue Edgar Faure », aux abords de l'établissement l'Edgar. Un courrier sera adressé au propriétaire à ce sujet.

→ Marc BARBAUD a suivi un stage pour le tir du feu d'artifice. Il remercie la commune de lui avoir permis d'effectuer ce stage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50

Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Secrétaire de Séance,
Alain CABUT

Le Maire,
Jean THERY

Affiché à la porte de la mairie le 23 mars 2016